



Situation

La commune d'Houlgate se situe au nord-est du département du Calvados, sur le littoral à 15 km au sud-ouest de Deauville. Le moulin Landry se trouve à l'entrée ouest de la station balnéaire, près de l'ancienne voie ferrée.

Typologie

Site bâti et abords

Commune concernée

Houlgate

Surface

1 ha

Date de classement

Arrêté du 22 juillet 1942



Le Moulin Landry et le Drochon

DREAL/P. Galigneu

Histoire

Sous l'ancien régime, la commune d'Houlgate n'existe pas encore. Une vallée enserrée par deux collines, les buttes de Caumont et de Houlgate, recueille les eaux de petits ruisseaux qui forme la rivière Le Drochon qui se jette dans l'estuaire de la Dives. Sur la butte de Houlgate, la paroisse de Beuzeval rassemble quelques petites fermes autour de son église du XII^e siècle. A l'est, dans un creux de la vallée, se trouve le manoir de Beuzeval, sa chapelle, sa ferme et son moulin banal. En aval, le moulin Denize est installé au lieu-dit « Les Egrillards ». Près du hameau de la mer, qui regroupe quelques masures de pêcheurs et d'herbagers, un troisième moulin appartient à la famille Landry. Meuniers de père en fils. Les Landry y sont installés depuis fort longtemps et leur nom figure même

sur la table des compagnons de Guillaume-le-Conquérant. A l'entrée de la propriété, l'eau du Drochon est détournée pour former un bief qui alimente un petit étang réservoir qui tombe en chute sur les roues du moulin. L'eau de la rivière non employée tombe en cascade dans le cours inférieur de la rivière ; ces deux bras d'eau entourent la propriété Landry. Le dernier meunier, Jacques Landry (maire de la commune de Beuzeval) puis son petit-fils Georges (président



Moulin Landry

Droits réservés

du Conseil Général) transforment le vieux moulin dans la seconde moitié du XIX^e siècle, lors du développement de la nouvelle station balnéaire d'Houlgate. En 1924, l'illustration lui consacre un article : « ... moulin devenu cottage, une merveille de goût dans le style normand ; il n'a plus qu'à passer, avec ses grands toits, sous ses grands ombrages, en quête de jolis reflets... ». Dans les années 1940, les dames Simon, descendantes des Landry, n'ayant pas d'héritiers, souhaitent préserver la propriété familiale et elles demandent son classement comme site pittoresque. En juillet 1942, le terrain compris entre le chemin des cascades, le bief et le boulevard Jacques Landry est classé parmi les sites.

Le site

Près de la gare d'Houlgate, le Moulin Landry est à la frontière de deux quartiers. Vers le front de mer, de belles villas normandes du début du XX^e siècle se blottissent dans la verdure de leurs jardins tandis qu'à l'arrière, de nouvelles résidences forment un quartier plus urbain. C'est depuis le pont sur le Drochon, à l'angle du Boulevard Landry et du chemin de la cascade, que la propriété se découvre. L'ancienne demeure, en pans de bois, pierres et briques, dresse ses hautes toitures de tuiles plates qui pointent vers le ciel de magnifiques épis de faitage en poterie vernissée de Bavent. Tout autour, le jardin, découpé par le Drochon et l'ancien bief, est soigneusement planté et entretenu. Des pelouses, longées de haies de rosiers, sont ponctuées d'arbustes à fleurs et de buis taillés. Protégées par de petites barrières en bois, elles descendent vers la rivière aux rives renforcées par des palplanches. L'entrée, abritée d'un auvent, se trouve dans le chemin de la cas-



Le Moulin landry vu du boulevard Landry

DREAL/P.Galineau

cade. De part et d'autre, deux bâtiments s'élevaient en rive droite du ruisseau. A gauche, une petite maison à colombages accueille le logement du gardien, tandis qu'à droite, un pavillon plus petit est construit en pierres chaînées de briques. Entre les deux, un petit pont de briques conduit à l'ancien moulin sur la rive gauche, grande demeure aux volumes et aux toitures multiples. Sur le pignon, côté boulevard, l'ancienne roue à aubes est toujours en place, abritée par une galerie couverte. Derrière le bâtiment, la retenue d'eau du bief (plus haute que la rue) est à peine visible masquée par la végétation qui l'entoure : aulnes, érables, conifères... Le chemin de la cascade, qui suit le Drochon, offre une agréable promenade ombragée. Les vues sur le parc subsistent dans une ambiance de sous-bois où frênes, aulnes, érables, marronniers, hêtre pourpre... accompagnent le ruisseau dans sa traversée de la propriété. Le Drochon s'écoule en contrebas du

chemin de la cascade dans un étroit vallon boisé entretenu sans maniérisme. Le parc, au-delà de l'ancienne écurie/remise, offre un paysage plus « naturel » où le murmure de l'eau guide le promeneur vers la cascade, à l'extrémité de la propriété. C'est au-dessus de l'ouvrage maçonné de pierres que les eaux du Drochon et du bief se séparent. Elles se rejoignent après la chute de la roue à aubes, près du pont sur le boulevard. Le Moulin Landry est une propriété privée inaccessible au public. Cependant, les propriétaires ont maintenu les vues vers le jardin et le moulin, telles qu'elles ont toujours existées, pour le plus grand plaisir des promeneurs.

Devenir du site

Depuis la protection, les lieux n'ont guère changés. Aujourd'hui, le vieux cottage normand romantique n'est plus aussi enfoui qu'autrefois sous la végétation. L'ancienne demeure, débarrassée de sa pittoresque vigne vierge, est rénovée et le jardin est entretenu avec beaucoup de soin. L'ensemble compose toujours un tableau plein de charme qui aurait pu inspirer les peintres impressionnistes d'Honfleur. Les propriétaires actuels (depuis 2003), ont le plus grand soin du Moulin Landry et ils maintiennent les vues et les ambiances voulues par Jacques Landry : jardin fleuri romantique près des bâtiments et parc en sous-bois le long du Drochon. Caché à l'entrée de la station balnéaire, le Moulin Landry est un petit bijou peu connu. Il fait le bonheur des habitants du quartier qui semblent en faire leur lieu de promenade favori. Rien ne semble menacer ce petit site au cadre enchanteur.



La cascade sur le Drochon

Date de parution : septembre 2013
DREAL Basse-Normandie / SRMP / DSP
10 boulevard du général Vanier CS 60040
14006 Caen cedex
Tél. 02 50 01 83 00 - Fax. 02 31 44 59 87
courriel :

DREAL-Basse-Normandie@developpement-durable.gouv.fr
www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, quelles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires. C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L581-4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).